

## AVIS

## Plan local d'urbanisme

## COMMUNE DE GOULT

## Avis d'enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

## 1- Objet, date et durée de l'enquête

Monsieur le Maire informe le public que par arrêté municipal en date du 10 Septembre 2025 a été prescrite l'enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du PLU.

L'objet de cette modification porte sur des évolutions du règlement du document d'urbanisme, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies dans le projet d'aménagement et de développement durable. Elle concerne principalement l'ajout d'une OAP en centre village, des précisions sur les occupations et utilisations du sol réglementées par le PLU, des compléments sur l'aspect extérieur des constructions et aménagements de leurs abords, des compléments sur les obligations imposées en matière de réalisation de stationnement, la prise en compte des évolutions des règlements de défense extérieure contre l'incendie et contre les inondations, des ajustements réglementaires, des corrections d'erreurs matérielles.

Conformément à l'avis n°003088/KK AC PLU de la MRAE en date du 18 juillet 2025 le projet de modification n'est pas soumis à évaluation environnementale. Les informations environnementales sont consultables dans le rapport de présentation.

L'enquête publique se déroulera du 01/10/2025 au 30/10/2025 inclus soit 30 jours.

2- **Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation**  
L'autorité compétente pour approuver la modification n°2 du PLU à l'issue de l'enquête publique est le conseil municipal de GOULT. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider d'apporter s'il y a lieu des modifications au projet de modification n°2 du PLU en vue de son approbation.

3- **Noms et qualités du commissaire enquêteur et de son suppléant**

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, en date du 22/08/2025, a désigné :

Monsieur Guy BEUGIN en qualité de commissaire enquêteur, Madame Justine DESFOUR en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

## 4- Consultation du dossier et observations du public

Le dossier d'enquête publique peut être consulté en Mairie du 01/10/2025 au 30/10/2025 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public (lundi, mardi, jeudi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h ; mercredi et vendredi : de 8 h à 12 h ; samedi : de 9 h à 12 h) et sur le site internet de la commune <https://www.goult.fr/modification-plu/>

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent être consignées :

- sur le registre d'enquête publique déposé à l'accueil de la Mairie
- sur le registre dématérialisé sécurisé, ouvert toute la durée de l'enquête, à l'adresse Internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6566>

- par courriel à l'adresse mail suivante : [enquete-publique-6566@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6566@registre-dematerialise.fr)

(les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6566>)

- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Goult, 31 place Jean Moulin, 84220 Goult

Un poste informatique est mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public (lundi, mardi, jeudi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h ; mercredi et vendredi : de 8 h à 12 h ; samedi : de 9 h à 12 h).

## 5- Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie :

- le 01/10/2025 de 9h à 12h

- le 08/10/2025 de 14h à 17h

- le 18/10/2025 de 9h à 12h

- le 30/10/2025 de 14h à 17h

6- **Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur**

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Goult et sur le site internet de la mairie (<https://www.goult.fr/modification-plu/>).

7- **Identité de la personne responsable de la modification n°2**

du PLU auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

Le Maître d'ouvrage de la modification n°2 du PLU est la commune de GOULT dont le siège administratif est situé 31, Place Jean Moulin - 84220 GOULT. Des informations peuvent être demandées auprès de Didier PERELLO, maire de GOULT, du 01/10/2025 au 30/10/2025

## 8- Adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, dans sa version papier, à l'accueil de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public indiqués ci-dessus, ou dans sa version dématérialisée à l'adresse <https://www.goult.fr/modification-plu/> ou <https://www.registre-dematerialise.fr/6566>

470887600

## Enquêtes publiques

## COMMUNE DE MÉRINDOL

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 13/08/2025, une enquête publique sera ouverte, à compter du 15 septembre 2025 à 8h30 jusqu'au 18 octobre 2025 à 12h00, préalablement à la décision concernant la demande de permis de construire numéro PC 064 074 24 S0013, déposée en la mairie de MÉRINDOL le 18 juin 2024 par la SAS LE PARC SOLAIRE DES HAUTS ISCLONS pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Hauts Isclons » localisée sur la commune de MÉRINDOL (84360), parcelle cadastrale AL C332.

Caractéristiques du projet : centrale photovoltaïque au sol :

Surface au sol couverte par les modules : 6 577 m²

Nombre de modules : 3 504

Puissance : 1,42 MWC

1 poste de transformation/livraison : 17,94 m² de surface de plancher au sol

Adresse du siège de l'enquête publique : Hôtel de ville de MÉRINDOL - place de la mairie - 84360 MÉRINDOL.

Monsieur Jean TARTANSON, Technicien supérieur en techniques agricoles et gestion, est désigné par le Président du tribunal

Administratif de Nîmes en qualité de Commissaire Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes à la Mairie de MÉRINDOL (siège de l'enquête publique) situé à : Hôtel de ville « Service Urbanisme » - place de la mairie - 84360 MÉRINDOL :

- le lundi 15 septembre 2025 matin, de 08h30 à 12h30, (jour de l'ouverture de l'enquête) ;

- le mardi 23 septembre 2025 après-midi, de 08h30 à 12h30 ;

- le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 matin, de 08h30 à 12h30 ;

- le vendredi 10 octobre 2025 après-midi, de 08h30 à 12h30 ;

- le samedi 18 octobre 2025, de 10h00 à 12h00 (jour de la clôture de l'enquête publique).

Des informations sur le projet peuvent être également demandées au porteur de projet :

- Auprès de Madame Sophie PICARD - Tél : 04 84 25 57 22 - 682 - mail : [sophie.picard@enercoop.org](mailto:sophie.picard@enercoop.org)

- ou par voie postale à l'adresse : SAS LE PARC SOLAIRE DES HAUTS ISCLONS - 28 boulevard national - 13001 MARSEILLE.

- Pour une parfaite information, une réunion publique « soirée solaire à MÉRINDOL » se tiendra le jeudi 25 septembre 2025 à partir de 18h30 en mairie de MÉRINDOL. Pour plus de renseignements contacter l'accueil de la mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête :

- 1) le public peut consulter le dossier qui comporte notamment une étude d'impact et l'avis MRAE PACA (Autorité Environnementale), ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet à l'avis de la MRAE ;

- En version numérique aux adresses internet suivantes : <https://www.registre-dematerialise.fr/6566>

- <https://www.vaucluse.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/enquetes-publiques-en-cours>

- En version papier ou sur un poste informatique à la Mairie « Service Urbanisme » de MÉRINDOL (siège de l'enquête publique) aux heures habituelles d'ouverture au public du lundi au samedi aux horaires suivants :

- Le lundi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

- Du mardi au vendredi inclus de 08h30 à 12h00

- Le samedi de 10h00 à 12h00

- 2) le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur le registre « dématérialisé » accessible via l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6566>

- en cas de problème technique, les observations et les propositions du public peuvent être transmises par courriel à

l'adresse suivante :

[enquete-publique-6566@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6566@registre-dematerialise.fr)

- ou sur un poste informatique, mis à disposition du public à la mairie de MÉRINDOL, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

- ou sur le registre « papier » d'enquête ouvert à cet effet à la Mairie de MÉRINDOL « Service Urbanisme » (siège de l'enquête publique) ; aux heures habituelles d'ouverture au public.

- ou en les adressant directement par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Enquête publique - Centrale solaire photovoltaïque au sol « LE PARC SOLAIRE DES HAUTS ISCLONS »

Hôtel de ville - place de la mairie - 84360 MÉRINDOL.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre des observations et propositions du public sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de MÉRINDOL et à la préfecture de Vaucluse consultable sur le site internet, pendant 12 mois, à l'adresse suivante :

<https://www.vaucluse.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/enquetes-publiques-en-cours>

Au terme de la procédure d'instruction, le permis de construire pourra être accordé avec ou sans prescriptions ou refusé, au titre du Code de l'urbanisme, par arrêté préfectoral.

468982000

## COMMUNE D'AURIBEAU

## Avis d'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme et de révision du Zonage d'Assainissement des eaux usées

Par arrêté municipal n°2025ARU014 en date du 08 septembre 2025, et par délibération n° CC-2025-077 de la communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon.

Le Maire de la commune d'Auribeau et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon ont ordonné l'ouverture des enquêtes publiques :

- sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme

- et sur le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Auribeau.

A cet effet, Monsieur Michel Morin, colonel (E.R) a été désigné par le président du tribunal administratif de Nîmes en tant que commissaire enquêteur.

Les enquêtes se dérouleront à la mairie d'Auribeau, du lundi 29 septembre 2025 au mercredi 29 octobre 2025 inclus.

Les dossiers seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, les jeudi après-midi de 13h à 17h, et à titre exceptionnel les lundi 29 septembre 2025 de 9h à 12h, samedi 25 octobre 2025 de 14h à 17h et mercredi 29 octobre 2025 de 14h à 17h.

Ou sur le site dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6636>

pour le projet Plan Local d'Urbanisme et <https://www.registre-dematerialise.fr/6637> pour le projet de révision du Zonage d'Assainissement des eaux usées.

Et sur la plateforme de la communauté de communes du pays d'Apt Luberon : [www.paysapt-luberon.fr](http://www.paysapt-luberon.fr)

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie d'Auribeau les :

- lundi 29 septembre 2025 de 9 h à 12 h

- samedi 25 octobre 2025 de 14 h à 17 h

- mercredi 29 octobre de 14 h à 17 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur les deux registres d'enquêtes déposés en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur en mairie d'Auribeau, 44 rue Saint Pierre, 84400 AURIBEAU ou par courriel électronique à l'adresse suivante :

[enquete-publique-6636@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6636@registre-dematerialise.fr)

pour le projet de Plan Local d'Urbanisme et : [enquete-publique-6637@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6637@registre-dematerialise.fr)

pour le projet de révision du Zonage d'Assainissement des eaux usées.

À l'issue des enquêtes, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie, dès réception.

470698800

Agir en proximité  
pour les acheteurs publics et privés

Publication des procédures  
Plateforme de dématérialisation

Votre contact : Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

Marchés  
publics

eBra  
GROUPE

[ledauphine.marchespublics-eurolegales.com](http://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com)